

Liste des délibérations du conseil communautaire Du lundi 26 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARD Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOIULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZT Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

EXCUSES : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mr BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.

☞

☞

☞

☞

Délibération 2022/190 : Prime d'équipement informatique pour les enseignants artistiques

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **instaure** la prime d'équipement informatique allouée aux personnels enseignants relevant du ministère chargé de l'éducation et aux psychologues de l'éducation nationale, applicable aux professeurs et aux assistants d'enseignement artistique territoriaux

Délibération 2022/191 : Ressources humaines – création de postes

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** la création de postes pour le bon fonctionnement des services : Réseau lecture publique – Conservatoire – Services techniques – Environnement – Administration générale

Délibération 2022/192 : Finances – adoption du référentiel M57

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **autorise** la mise en place par anticipation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée sans référence fonctionnelle au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Délibération 2022/193 : Finances – apurement du compte 1069

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **autorise** l'apurement du compte 1069 d'un montant de 94 325,17 € par mandat au compte 1068.

Délibération 2022/194 : Admission en non-valeur et créances éteintes – budget annexe de la redevance incitative

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **décide** l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 15 515,43 € et de l'admission en créance éteintes des titres de recettes pour un montant de 10 421,26 €.

Délibération 2022/195 : Finances – Admission en non-valeur – budget annexe du Port

Le Conseil communautaire, l'unanimité, **décide** l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 1 810,96 €

Délibération 2022/196 : Finances – Budget annexe Port de plaisance – droit d'amarrage émis sur exercice antérieur

Le Conseil communautaire, l'unanimité, **décide** d'une remise commerciale en appliquant le tarif mensuel sur 3 mois au lieu de tarif annuel pour un plaisancier ayant vendu son bateau.

Délibération 2022/197 : Finances – Décisions modificatives n°1 – budget général

Le Conseil communautaire, l'unanimité, **décide** de modifier le budget général pour régulariser des écritures antérieures, indemniser les communes dans le cadre de la pose d'autocollant sur les nouvelles consignes de tri, prendre en charge du compte de débit de la régie de la piscine de Beaufort et prévoir la régularisation d'une échéance de prêt

Délibération 2022/198 : Finances – Décisions modificatives n°1 – budget annexe de la redevance incitative

Le Conseil communautaire, l'unanimité, **décide** de modifier le budget annexe de la redevance incitative pour pouvoir faire des remboursements de factures.

Délibération 2022/199 : Finances – Répartition du FPIC pour l'exercice 2022

Le Conseil communautaire, la majorité (2 abstentions), **approuve** la proposition de répartition suivant l'option « dérogatoire libre » du FPIC 2022 et **arrête** le tableau 2022 de répartition.

Délibération 2022/200 : Finances – Fonds de concours Commune du Péage de Roussillon

Le Conseil communautaire, l'unanimité, **décide** d'attribuer à la Commune du Péage de Roussillon un fonds de concours exceptionnel de 7 760 € en complément de sa dotation FPIC prévue pour la durée du mandat.

Délibération 2022/201 : Economie : ZAE Rhône Varèze – acquisitions foncières

Le Conseil communautaire, l'unanimité, **approuve** l'acquisition de parcelles sises communes de St Maurice l'Exil et Clonas sur Varèze pour un montant total d'acquisition de 132 365 €

Délibération 2022/202 : Economie : Déclaration de projet ZA de Champlard à Beaurepaire

Le Conseil communautaire, l'unanimité, **réaffirme** la déclaration de projet et son intérêt général au vu de son objet, des motifs et considérations, de l'étude d'impact, des avis de l'autorité environnementale, du résultat de la consultation du public et des éléments mentionnés au I de l'article L 122-1-1 du Code de l'Environnement et **autorise** la SPL Isère Aménagement la poursuite des procédures.

Délibération 2022/203 : Economie : Inspira – convention de gestion environnementale et d'entretien du site du captage des Iles – Avenant n°3

Le Conseil communautaire, l'unanimité, **approuve** l'avenant n°3 à la convention de gestion environnementale et d'entretien du captage des Iles avec le Syndicat mixte de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons,

Délibération 2022/204 : Economie : rapport annuel de la Société Publique Isère Aménagement – année 2021

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **prend acte** du rapport de la représentation de la Communauté de communes au sein de l'assemblée spéciale Isère Aménagement pour l'année 2021

Délibération 2022/205 : Economie : rapport annuel de la SAEM Territoire 38 – année 2021

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **prend acte** du rapport de la SAEM Territoire 38 pour l'année 2021

Délibération 2022/206 : Aménagement du territoire : convention EPORA – commune de Roussillon

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** les projets de conventions avec l'EPORA et la commune de Roussillon

Délibération 2022/207 : Aménagement du territoire – programme urbain partenarial – Commune de Chanas

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** la convention de Projet Urbain Partenarial avec la Commune de Chanas et Nexity Foncier Conseil et **approuve** la délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Chanas pour la réalisation d'ouvrages publics de compétence EBER en matière d'assainissement, d'eau potable et d'eau pluviale.

Délibération 2022/208 : Aménagement du territoire : mise à disposition du public – projet de modification simplifié du PLU de Clonas sur Varèze

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **décide** que le dossier de modification simplifiée n°1 sera mis à disposition du public en Mairie de Clonas-Sur-Varèze, ainsi qu'au siège d'EBER et sur le site Internet de la Communauté de communes, pendant 1 mois du 17 octobre 2022 à 9h au 17 novembre 2022 à 17h, pendant les horaires d'ouvertures de la Mairie et d'EBER.

Délibération 2022/209 : Aménagement du territoire : mise à disposition du public – projet de modification simplifiée du PLU de Sonnay

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **décide** que le dossier de modification simplifiée n°1 sera mis à disposition du public en Mairie de Sonnay, ainsi qu'au siège et sur le site Internet de la Communauté de Communes, pendant 1 mois du 17 octobre 2022 à 9h au 17 novembre 2022 à 12h, pendant les horaires d'ouvertures de la Mairie et d'EBER

Délibération 2022/210 : Aménagement du territoire : révision allégée du PLU de St Clair du Rhône

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **décide** de prescrire la révision allégée du PLU de la commune de Saint-Clair-Du-Rhône, conformément aux dispositions des articles L. 153-8 et L. 153-34 du code de l'urbanisme, **approuve** l'objectif poursuivi pour la révision du PLU, à savoir la modification de la carte des aléas, **et décide** de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées, les études pendant toute la durée de l'élaboration du projet

Délibération 2022/211 : Aménagement du territoire : élaboration d'un zonage eaux usées sur la Commune de St Julien de l'Herms

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **valide** les cartes de zonage eaux usées de la commune de St Julien de l'Herms et **décide** de les soumettre à la procédure d'enquête publique, conjointement avec l'enquête publique sur le projet arrêté du PLU de la commune de Saint-Julien-De-l'Herms.

Délibération 2022/212 : Commerces – artisanat : soutien à l'économie de proximité – Dispositif commun EBER/Région – Attribution d'une subvention à la SARL MAISON MONTMASSON, à EI CHAMPLONG VIVIANE et à EI MANCONI LUCILE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** l'attribution des subventions de 349 € à la SARL MAISON MONTMASSON, 1 372 € à l'EI CHAMPLONG VIVIANE, 1 366 € à l'EI MANCONI LUCILE.

Délibération 2022/213 : Culture : rapport sur le choix d'une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du cinéma l'Oron

Le Conseil communautaire, à la majorité (4 abstentions), **approuve** le choix de la concession de service public comme mode d'exploitation du cinéma l'Oron et le rapport arrêtant les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire,

Délibération 2022/214 : Culture : projet lecture publique et convention de « contrat territoire lecture » avec la DRAC

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** le plan d'actions pour le projet territorial de lecture publique, **pourvoit** les 2 postes vacants de bibliothécaires volants, et **approuve** la création d'1 poste supplémentaire de bibliothécaire volant

Délibération 2022/215 : Culture : adhésion au pass'culture

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **valide** l'adhésion de la Communauté de communes au dispositif Pass'Culture pour l'ensemble des activités, événements et projets culturels éligibles organisés par les services de la collectivité

Délibération 2022/216 : Culture : conservatoire : avenant de prolongation à la convention SIGEM

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **décide** la reconduction par voie d'avenant, de la convention entre CC EBER et le SIGEM, et ce pour une durée d'un an

Délibération 2022/217 : Culture : convention de partenariat avec UnisCité pour l'accueil de deux volontaires en service civique

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **valide** le principe d'accueil de deux volontaires en service civique au sein du pôle « services à la population », et **sollicite** l'association Unis Cité afin d'assurer l'intermédiation et l'accompagnement de la collectivité dans cette démarche

Délibération 2022/218 : Eaux et assainissement : dégrèvement eaux et assainissement juin, juillet et août 2022

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **décide** l'annulation partielle des factures indiquées et le remboursement des sommes d'un montant total de 117,24 € TTC en eau et 381,24 € TTC en assainissement.

Délibération 2022/219 : Gemapi – subvention au SMIRCLAID

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **accorde** une contribution au SMIRCLAID pour un montant de 18 556,64 € pour l'année 2022,

Délibération 2022/220 : Gemapi : instauration de la taxe Gemapi

Le Conseil communautaire, l'unanimité, **approuve** l'instauration de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations GEMAPI à partir du 1er janvier 2023

Délibération 2022/221 : Social : Bus France Service MSA – convention avec les communes et la MSA

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** l'incidence financière à la hausse du dispositif selon la clé de répartition détaillée pour la prise en charge de 5 demi-journées sur le territoire d'EBER CC, et **approuve** l'organisation de la tournée telle que présentée

Délibération 2022/222 : Social : validation de l'élargissement du PRE – méthodologie et calendrier de travail

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** la reprise du portage du PRE par l'intercommunalité et la généralisation du dispositif à l'ensemble du Territoire, **valide** le plan de financement proposé avec une contribution de chaque commune à hauteur de 0,5 € par habitant, et **autorise** la création de 2,5 ETP (2 de références de parcours à temps plein / 1 coordinateur à 0,5 ETP

Délibération 2022/223 : Subvention à l'association France Victimes

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** la convention annuelle de partenariat et financement 2022 liant Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et l'association France Victimes 38 APRESS, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération, et **approuve** le versement de la subvention 2022 de 42 820 €

Délibération 2022/224 : Subvention à l'association Prevenir

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** la convention annuelle de partenariat et financement 2022 liant Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et l'association PREVENIR, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération, et **approuve** le versement de la subvention 2022 de 23 000 €

Délibération 2022/225 : Subventions dans le cadre de la prévention de la délinquance

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** les différentes propositions susvisées en matière d'animation par EBER, et **approuve** le versement des subventions suivantes :

- Centre Social du Roussillonnais : 3 500 €
- Alpes Isère Habitat : 4 500 €

Délibération 2022/226 : Prévention de la délinquance – subvention à France victime 38 Apress pour la création d'un emploi d'intervenant social en gendarmerie

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** la convention de financement 2023 pour le poste d'intervenant social en gendarmeries liant Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et l'association France Victimes 38 APRESS, et **approuve** le versement de la subvention 2023 de 30 000 €

Délibération 2022/227 : Social – subvention aux associations caritatives

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** le versement des subventions suivantes :

- D'un montant de 23 000 € pour le Secours Catholique pour les comités de Roussillon et Beaurepaire ;
- Des montants suivants pour les antennes du secours populaire de Roussillon et Beaurepaire :
 - o Roussillon : 32 000 € décomposés en subventions classique pour 26 000 € et exceptionnelle pour 6 000 € ;
 - o Beaurepaire : 12 000 € décomposés en subventions classique pour 9 000 € et exceptionnelle pour 3 000 €.

Délibération 2022/228 : Principe de rétrocession à la CCEBER des biens communaux soumis au décret tertiaire et faisant l'objet d'investissements

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **décide** d'approuver le principe de la cession à l'euro symbolique des biens appartenant aux communes concernées par la Décret Eco Energie Tertiaire

Délibération 2022/229 : Déchets : exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les locaux à usage industriel ou commercial au titre de l'année 2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **décide** d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) les locaux à usages industriel ou commercial énumérés et **décide** l'application de cette exonération pour l'année d'imposition 2023

Délibération 2022/230 : Déchets – convention de partenariat relative à la pose d'autocollants des nouvelles consignes de tri sur les couvercles de bacs jaunes de collecte sélective

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **valide** le principe de conclure une convention entre la Communauté de communes et les communes souhaitant porter l'opération de pose d'autocollant sur les bacs jaunes de leurs administrés, et **valide** le montant d'indemnité fixé à 3 € par autocollant et versé par la Communauté de communes aux communes participantes sous réserve des conditions édictées dans la convention,

Délibération 2022/231 : Contrat d'occupation concernant la gare de Péage de Roussillon

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** le projet de convention ci-annexé régularisant le périmètre du parking de la gare Péage de Roussillon

Délibération 2022/232 : Voirie – convention groupement de commande – aménagement carrefour RD134 et Route des Terreaux, commune de Bellegarde Poussieu

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** la procédure commune portant aménagement de sécurité à l'entrée du centre bourg de Bellegarde Poussieu liant la Communauté de communes et le Département de l'Isère, et **approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes

Délibération 2022/233 : Voirie – convention de groupement de commande Rue des Mourines Commune Péage de Roussillon

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes, dont EBER sera coordonnateur du groupement, et **autorise** le financement des dépenses à la charge d'EBER

Délibération 2022/234 : Voirie – convention de groupement de commande l'axe Morand Commune Péage de Roussillon

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes, dont la Commune du Péage de Roussillon sera coordonnateur du groupement, et **autorise** le financement des dépenses à la charge d'EBER

Délibération 2022/235 : Habitat – garantie d'emprunt logement social – Péage de Roussillon n°1

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **dit que** l'assemblée délibérante de COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE accorde sa garantie à hauteur de 35,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 765 029 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 136289 constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 617 760,15 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt

Délibération 2022/236 : Habitat – garantie d'emprunt logement social – Péage de Roussillon n°2

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **dit que** L'assemblée délibérante de COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE accorde sa garantie à hauteur de 35,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 380 000 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 136290 constitué de 2 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 133 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt

Délibération 2022/237 : Habitat – garantie d'emprunt logement social – Péage de Roussillon n°3

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **dit que** L'assemblée délibérante de COMMUNAUTE DE COMMUNES Entre Bièvre Et Rhône accorde sa garantie à hauteur de 35 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 480 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 134762, constitué de 2 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 168 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Délibération 2022/238 : Habitat – garantie d'emprunt logement social – Péage de Roussillon n°4

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **dit que** L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône accorde sa garantie à hauteur de 35 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 676 349 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 134860, constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 936 722,15 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Délibération 2022/239 : Habitat – garantie d'emprunt logement social – St Clair du Rhône

Le Conseil communautaire, l'unanimité, **dit que** L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône accorde sa garantie à hauteur de 35 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total 200 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 129708 constitué d'une Ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 70 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt

Délibération 2022/240 : Habitat – garantie d'emprunt logement social – Roussillon

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **dit que** L'assemblée délibérante de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE accorde sa garantie à hauteur de 35,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 697 546,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 139211 constitué de 6 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 644 141,10 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt

Délibération 2022/241 : Sport : régie piscine de Beaurepaire – prise en charge du compte de débet

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **décide de** prendre en charge le compte de débet du régisseur de la piscine de Beaurepaire qui s'établit à 420 €

Délibération 2022/242 : Sport : mise à jour des règlements intérieurs des équipements sportifs communautaires hors piscine

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** le principe d'un règlement intérieur unique général des équipements sportifs (hors piscine), et **valide** les dispositions du règlement général